



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LOIRE-SUR-RHÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINET, Maire.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 16  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 2

PRESENTS : Guy MARTINET, Hélène BELIN, Charles GOUTARET, Nicole DUMAS, Jean-Luc GELAS, Gilbert CHAVAS, Corine BENEY, Marie-Claude CIZERON, Marc LECONTE, Stéphanie TEULON, Dominique JACHEZ, Anne-Marie SANCHEZ

Absents : Antoine BERENGUEL, Nelly ROLLAT, Matthias JOURNOUD  
Excusés : Michel DOUARD pouvoir à Jean-Luc GELAS, Gérard MAHINC pouvoir à Guy MARTINET, Cécile DE SANTA pouvoir à Marie-Claude CIZERON, Sandrine ROUSSET pouvoir à Hélène BELIN

Secrétaire élu : Stéphanie TEULON

Date de convocation : 7 juin 2016

Date d'affichage du compte rendu: 22 juin 2016

Date d'envoi en Préfecture : 22 juin 2016

---

### **Délibération n° 20160620-04**

#### **Objet : Tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 les tarifs n'avaient pas évolué et étaient restés figés depuis leur adoption en 2014.

La commission finances qui s'est réunie le 7 juin 2016 propose une réévaluation et une simplification des tarifs.

Monsieur le Maire propose de suivre cette préconisation en :

- supprimant de certaines catégories n'étant plus adaptées,
- incluant le prix de la prestation de nettoyage,
- adaptant les tarifs aux réalités des coûts de nettoyage effectivement supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions :

**ADOPTE** les tarifs de location de la salle polyvalente en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme suit :

	Résident à Loire sur Rhône	Résident à l'extérieur
<b>Catégorie 1 - salle 400 m<sup>2</sup>+office + hall + sanitaires +scène - 500 personnes maximum</b>		
Evènement familial 9h à 1h30	570.00 €	1 320.00 €
caution	600.00 €	600.00 €
<b>Catégorie 2 - salle 300 m<sup>2</sup> + hall + sanitaires - 400 personnes maximum</b>		
Evènement familial 9h à 1h30	500.00 €	1 100.00 €
caution	600.00 €	600.00 €
<b>Catégorie 3 - salle 700 m<sup>2</sup> + office + hall + sanitaires + scène - 1000 personnes maximum</b>		
Evènement familial 9h à 1h30, bal 20h à 1h30	1 270.00 €	2 420.00 €
caution	2 000.00 €	2 000.00 €
<b>Catégorie 4 - salle 400 m<sup>2</sup> + scène + hall + sanitaires + office + sono</b>		
conférence 9h à 22h	620.00 €	820.00 €
caution	600.00 €	600.00 €
<b>Catégorie 5 - salle 700 m<sup>2</sup> + scène + hall + sanitaires + office + sono</b>		
conférence 9h à 22h	1 020.00 €	1 520.00 €
caution	600.00 €	600.00 €
<b>Location des gradins</b>	325.00 € en plus de la location de la salle	
<b>Location de la 300 m<sup>2</sup> pour l'apéritif des mariages</b>	120.00 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Guy MARTINET**  
Maire de LOIRE-SUR-RHÔNE

*Monsieur le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*